

COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, à 20 H 30, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire, en présence d'un public limité.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13 (ou 12)

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2022

Étaient présents : M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. RIOUT Bernard, M. CAGNATO Pascal, Mme PREVOST Dominique, M. BONNEAU Gérard, Mme TOBRE Odile, M. DELAHOUSSE Dominique, M. HAMARD Christian, Mme VACHON Marie-José, Mme MONTAUT Martine, M. MARGUERITTE Teddy et Mme RUBIO Sabrina.

Absents : M. LASSOUJADE Christophe et Mme CHARDAT Sabrina.

Secrétaire de séance : M. CAGNATO Pascal est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 février 2022.

ORDRE DU JOUR :

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- VOTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2022
- VOTE DES TAUX D'IMPOTS DIRECTS 2022
- DEMANDE DE PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DE JUIN 2022
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
- ATTRIBUTION DU FDAEC 2022
- ~~— CONTRAT ET TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES — REPORTE~~
- ~~— CONVENTION LOCATION SALLE A TITRE GRATUIT REPORTE~~
- ACHAT TERRAIN Z.A. LA TONNELLE CADASTRES A 740 et A 910

- 07.04.2022-001 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL

M. Le Maire, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2021,

M. Le Maire donne la présidence à M. Christian HAMARD, doyen de l'assemblée et se retire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (12 votants, 12 POUR)

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 108 073.68 €		34 548.78 €	0.00 €	1 142 622.46 €
Opérations de l'exercice	589 164.33 €	837 062.56 €	386 325.94 €	218 511.49 €	975 490.27 €	1 055 574.05 €
TOTAUX	589 164.33 €	1 945 136.24 €	386 325.94 €	253 060.27 €	975 490.27 €	2 198 196.51 €
Résultats de clôture		1 355 971.91 €	133 265.67 €			1 222 706.24 €
Restes à réaliser			73 752.12 €	155 461.74 €	73 752.12 €	155 461.74 €
TOTAUX CUMULES		1 355 971.91 €	207 017.79 €	155 461.74 €	73 752.12 €	1 378 167.98 €
RESULTATS DEFINITFS		1 355 971.91 €	51 556.05 €			1 304 415.86 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 communal.

- **07.04.2022-002 VOTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2022**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions sollicitées au titre de l'exercice 2022, tant par les associations communales ou d'intérêt communal que par des associations à objet social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'inscrire au budget de l'exercice 2022 les subventions aux associations dans les conditions ci-après,

	<i>Dépenses de fonctionnement subventions municipales</i>	2022
6574	Subvention aux organismes privés	22 260.00€
	secours catholique	225.00€
	assoc sportive st martin	2 030.00€
	amicale des sapeurs pompiers	135 .00€
	asso communale de chasse agréée	250 .00€
	Eté de la St-Martin	5 400 .00€
	Orchestre Harmonie de Berson	600 .00€
	Comité Souvenir Français	270 .00€
	Associat, Jeunes Sapeurs Pompiers	270 .00€
	Stade Blayais Rugby	300 .00€
	Marathon Côtes des Blaye	360 .00€
	TOUS A VELO	150 .00€
	LES PTITS KANGOUROUS	500.00€
	COMITE DES FETES	10 000.00€
	Les Merlots de CARS	270.00€
	FNATH	100.00€
	ADAPEI	100.00€
	Usager du train	300.00€
	AUTRES	1 000.00€

- décide que le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après réception et contrôle par les délégués de la commune d'une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé de chaque association ou organisme attributaire.
- décide d'accorder au Resto du Cœur (antenne de Blaye), un soutien sous forme de fourniture de produits alimentaires achetés chez un commerçant de la commune, d'une valeur de **700 €**
- décide d'accorder au secours populaire (antenne de Blaye), un soutien sous forme de fourniture de produits alimentaires achetés chez un commerçant de la commune, d'une valeur de **700 €**

07.04.2022-003 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Après avoir rappelé la répartition des Taxes (Commune/ Département),

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés l'an passé comme suit

TFPB (Taxe Foncière Bâti) : **29.16%**

TFNB (Taxe Foncière Non Bâti) : **26.04%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition maintenir les taux à l'unanimité, pour un produit attendu de **348 807.00€**.

07.04.2022-004 DEMANDE DE PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DE JUIN 2022

L'équipe enseignante de l'école Yves COPPENS organise un voyage scolaire à VARAIGNES du 20 AU 22 JUIN 2022 et fait état d'un budget prévisionnel comme suit :

BUS : 780€

Séjour/hébergement : 7244€

Une demande de participation au financement de ce projet est demandée au SIRP, à la Mairie de St Martin, à l'association des PETITS KANGOUROUS, la Coopérative scolaire, les parents.

Monsieur le Maire propose d'allouer une participation exceptionnelle pour ce voyage de 3 000.00€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **07.04.2022-005 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

M. le Maire, présente le projet de budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et par opération en section d'investissement. Il reprend ensuite article par article chacune des sections.

Ce budget se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 670 602.00€**

Le montant prévisionnel du virement à la section d'investissement s'élève à **515 000.00€**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 099 890.00€**

dont **73 752.12€** de restes à réaliser en dépenses et de **155 461.74€** en recettes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vote à l'**unanimité** le budget primitif 2022 tel que proposé,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et par opération pour la section d'investissement.

- **07.04.2022-006 ATTRIBUTION DU FDAEC 2022**

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) proposées par Mme Valérie GUINAUDIE et M. Louis CAVALEIRO, Conseillers Départementaux du canton de l'Estuaire par le courriel du 01 avril 2022.

Il a été attribué à notre commune la somme de **12 684** euros.

Pour des travaux, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente en conséquence le programme des travaux de voirie 2022 (en deux tranches pour un total de 192 914.40€ TTC)

Après avoir écouté ses explications,

Le conseil municipal, à l'**unanimité**,

décide de réaliser en 2022 des travaux de voirie, d'un montant estimé de la phase 1 de 65 183.00 € HT, soit 78 219.60 € TTC, en appliquant les critères de développement durable suivants :

- prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement immédiat
- prévision, avant le démarrage du chantier, des modalités de collecte et d'évacuation des déchets conformément à la charte chantier propre
- prise en compte du confort de vie dans l'équipement

décide de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention au titre de la voirie 2022.

décide de mettre au budget les sommes nécessaires au financement du programme de voirie.

07.04.2022-007 CONTRAT ET TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

SALLE CHABANAIS - SALLE RELAIS CULTUREL – SALLE JACQUES NARBONNE

Reporté

07.04.2022-008 CONVENTION LOCATION SALLE A TITRE GRATUIT Reporté

- **07.04.2022-007 ACHAT TERRAIN Z.A. LA TONNELLE CADASTRES A 740 et A 910**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par la délibération n°2020.17.07-05 du 17 juillet 2020 il avait décidé d'acquérir les terrains cadastrés A 910 et A740 pour la somme de 150 000.00€ HT afin d'y implanter le projet de construction d'un crématorium, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Aujourd'hui la Société EURIPROM qui vend les terrains dénommés ci-dessus souhaite finaliser l'opération. La procédure afin d'obtenir les autorisations est en cour, aussi Monsieur le Maire propose de renoncer aux conditions suspensives qui avaient été initialement indiquées dans le compromis de vente signé le 8 janvier 2021 afin de ne pas rater cette acquisition indispensable au projet.

Le conseil municipal à l'unanimité renonce aux conditions suspensives qui avaient été initialement indiquées dans le compromis de vente et autorise Monsieur le Maire à signer l'achat des terrains en question.

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

Planning et organisation des élections Présidentielles 2022.

Astreinte semaine pour les salles municipales et le gîte des Pèlerins

FIN DE LA SEANCE : 21h30